

**PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL
DU 14 AVRIL 2026**

Présents : Victor NGUEWOUA, Maryse PAYET, Philippe ROUET, Thierry DEMOULIN, Olivier GRENON, Karine SEGUIN, Pascal PELLERIN, Laurent RULLIER, Marine RICHÉ, Bruno DELAVAL, Sylvie SOUDAIS, Vincent NEAU, Audrey RODHES

Absents : Stéphanie LAMBESEUR (pouvoir donné à Vincent NEAU), Aurélie SIMONNET (pouvoir donné à Maryse PAYET)

Excusé :

Quorum atteint

Secrétaire de séance : Sylvie SOUDAIS

La séance est ouverte à 19h35.

ORDRE DU JOUR

- ✓ Validation et approbation du PV du dernier conseil municipal
- ✓ Vote compte financier unique 2025 du budget principal et des budgets annexes
- ✓ Vote des budgets primitifs 2026 (budget principal et budgets annexes)
- ✓ Choix des délégués et suppléants pour commissions municipales et organismes extérieurs
- ✓ Vote des taux d'imposition 2026
- ✓ Projet achat bâtiment rue du château
- ✓ Questions diverses

1/ VALIDATION PROCÉS VERBAL

Ouverture de la séance, Monsieur le Maire propose à Mme Sylvie SOUDAIS d'être secrétaire de séance. Sylvie SOUDAIS demande une explication sur cette fonction. Monsieur le Maire donne le sens et le rôle de la secrétaire de mairie et secrétaire de séance. Mme Sylvie SOUDAIS accepte en indiquant qu'elle va enregistrer cette séance pour des raisons pratiques.

Pascal PELLERIN revient à ce sujet sur sa demande de pouvoir enregistrer les conseils municipaux à savoir si une décision a été prise. Il indique qu'en tant que vice-président de l'AMF, Monsieur Le Maire doit avoir les informations juridiques nécessaires pour prendre une décision.

Pascal PELLERIN rajoute aussi que le dernier compte rendu modifié n'a pas été renvoyé pour relecture.

Le procès-verbal du 20 mars est validé à l'unanimité.

2/ VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

Avant les présentations des CFU, Pascal PELLERIN demande à prendre la parole pour lire un courrier écrit par les représentants de la liste « Montils vivre ensemble ». Ce courrier est annexé au procès-verbal en dernière page.

Monsieur le Maire passe à la suite de modifications demandées par la trésorerie, les CFU votés le 9 mars ont été invalidés.

Il est donc demandé aux élus de re voter les CFU modifiés.

VOTE DU CFU DU BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

DEPENSES	Prévu 492 864,96€	Réalisé 285 814,23€
RECETTES	Prévu 492 864,96€	Réalisé 327 122,33€

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Prévu 968 97,47€	Réalisé 464 994,37€
RECETTE	Prévu 968 097,47€	Réalisé 1 008 260,84€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	41 308,10€
Fonctionnement	543 266,47€
Résultat global	584 574,57€

Le CFU du budget principal est adopté à la majorité avec 13 voix pour et 2 contre.

VOTE DU CFU DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE COUVENT

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Prévu 197 310€	Réalisé 197 310€
RECETTES		

Prévu	197 310€
Réalisé	197 310€

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Prévu 103 032,61€	Réalisé 103 032,61€
RECETTES	Prévu 103 032,61€	Réalisé 38 000€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	0€
Fonctionnement	- 65 032,61€
Résultat global	- 65 032,61€

Le CFU du budget principal est adopté à l'unanimité.

VOTE DU CFU DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE SOLEIL LEVANT

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Prévu 462 899,08€	Réalisé 302 310,66€
RECETTES		

Prévu	462 899,08€
Réalisé	149 449,54€

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Prévu 486 261,50€	Réalisé 295 179,15€
RECETTES	Prévu 486 261,50€	Réalisé 459 570,54€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement	- 152 861,12€
Fonctionnement	164 391,39€

Résultat global 11 530,27€

Le CFU du budget annexe lotissement soleil levant est adopté à l'unanimité.

VOTE DU CFU DU BUDGET ANNEXE BOULANGERIE SUPERETTE

INVESTISSEMENT

DÉPENSES Prévu 24 054,21€
Réalisé 23 548,21€

RECETTES Prévu 24 054,21€
Réalisé 12 374,21€

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES Prévu 26 755,32€
Réalisé 7 631,37€

RECETTES Prévu 26 755,32€
Réalisé 16 320,27€

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement - 11 174€
Fonctionnement 8 688,90€
Résultat global - 2 485,10€

Le CFU du budget annexe boulangerie-superette est adopté à l'unanimité.

3/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

VOTE DU BP BUDGET PRINCIPAL

INVESTISSEMENT

DÉPENSES Prévu 554 149,67€
RECETTES Prévu 554 149,67€

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES Prévu 1 093 166,47€
RECETTES Prévu 1 093 166,47€

Opérations d'investissement

Gîtes communaux	5000€
Ecole	245 432,67€
Travaux de voirie	50 000€
Panneaux signalisation	1500€
Allocation compensation CDA	2300€
Salle des fêtes (chambre froide)	10 000€
Bâtiment 28 rue du commerce	110 000€
Travaux église	10 000€
Aménagement cimetière	12 000€
Aménagement « Le peuplat »	18 000€
Mairie	22 000€
Achat terrain	20 000€
Logements locatifs	10 000€

Le budget primitif du budget principal est adopté à la majorité avec 13 voix pour et 2 contre.
Pascal PELLERIN fait la demande pour avoir les bilans et le montant des subventions versées aux associations.

VOTE DU BP BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LE SOLEIL LEVANT

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Prévu 270 188,69€
RECETTES	Prévu 270 188,69€

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Prévu 161 861,12€
RECETTES	Prévu 350 218,96€

Le budget primitif du budget annexe lotissement soleil levant est adopté à l'unanimité.

VOTE DU BP BUDGET ANNEXE BOULANGERIE - SUPERETTE

INVESTISSEMENT

DÉPENSES	Prévu 368 174€
RECETTES	Prévu 368 174€

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES	Prévu 37 500€
RECETTES	Prévu 37 500€

Le budget primitif du budget annexe boulangerie-superette est adopté par 2 contres et 13 adoptés à la majorité.

Pascal PELLERIN souhaite faire modifier le nom de ce budget et l'appeler « budget annexe gestion locative ». Une demande sera faite à la direction générale des finances.

4/ PROJET ACHAT IMMEUBLE RUE DU CHATEAU

À la suite des baisses de subventions, et du fait qu'à l'avenir les communes vont devoir trouver d'autres ressources, Monsieur le Maire évoque qu'il faut augmenter le patrimoine de la commune, afin de laisser une commune prospère aux générations futures.

Une occasion se présente concernant la vente de 3 logements situés dans un même ensemble immobilier. Cela permettra de générer 3 loyers. Et, sachant la pénurie de logements, il n'y aura aucune difficulté à trouver des locataires.

Laurent RULLIER demande si la MAM (maison des assistances maternelles) pourra s'installer dans l'un des logements.

Vincent NEAU lui répond que pour que ce projet soit validé par la PMI (protection maternelle infantile) le logement doit être indépendant et les travaux qui sont à prévoir ne rentrent pas dans les critères imposés par le département.

Sylvie SOUDAIS questionne les élus concernant des travaux à prévoir pour répondre à ces exigences pour savoir à qui incombe cette charge. Vincent NEAU lui répond que ce sont les assistances maternelles qui devront assumer ces travaux.

Pascal PELLERIN ne comprend pas ce choix d'investissement, car il pensait que la priorité du budget serait consacrée aux travaux de l'école.

Philippe ROUET fait remarquer que c'est une occasion qui s'est présentée et que les loyers couvriront les mensualités. A contrario, l'église et l'école n'enregistrent pas de revenus mais le projet de l'école est en cours.

Pascal PELLERIN signale qu'il y a des travaux de couverture à faire en urgence et s'interroge sur le fait qu'ils ne sont toujours pas faits.

Monsieur Le Maire lui confirme que la couverture sera changée dès l'accord des subventions.

Thierry DEMOULIN rajoute que ces travaux seront de toute façon réalisés même si le montant des subventions ne sont pas accordées. Il précise que l'on ne peut commencer un bout sans avoir l'accord et la vision globale du projet. La commune a été retenue pour un appel à projet donnant droit à un accompagnement pour optimiser le confort et le gain énergétique ainsi que des aides. Les commissions auront lieu en mai.

Il y a eu un arrêté de mise en péril pour prendre des précautions et on sait que cette toiture est défailante. C'est pourquoi, ces travaux seront effectués en priorité.

Philippe ROUET salue le travail réalisé par Thierry DEMOULIN. Il faudra suivre les recommandations qui seront fournies par le bureau d'étude.

Monsieur Le Maire revient sur le projet d'achat de l'ensemble immobilier. Il indique qu'il sera financé par un emprunt et qu'il sera intégré au budget annexe boulangerie-superette.

Sylvie SOUDAIS demande s'il faut prévoir beaucoup de travaux.

Vincent NEAU indique qu'il y a surtout 1 logement à rafraichir (salle de bain).

DÉLIBÉRATION

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que la commune souhaite acquérir un bien immobilier situé 22 rue du château cadastré E 228 et E 1146. Une visite a eu lieu courant mars par quelques élus.

Cet ensemble immobilier d'une superficie de 1041m² est constitué de 3 logements dont 2 sont vacants et un est actuellement loué.

Le prix d'acquisition a été fixé à 315 000€ hors frais de notaires. Cette opération serait financée par un emprunt qui serait couvert par les loyers à venir.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE à la majorité (14 pour, 1 contre) :

- de faire une proposition pour l'achat de l'ensemble immobilier situé au 22 rue du château
- dit que les crédits budgétaires sont prévus sur le budget annexe boulangerie-supérette
- d'autoriser Monsieur Le Maire ou un adjoint à signer les documents en lien avec cet achat

5/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B sexies,

Vu la note d'information de la DGCL du 20 février 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2025,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 18 avril 2022, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40,00 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 59,00 %

Depuis 2020, le taux de taxe d'habitation (TH) était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus consécutivement à la réforme de la fiscalité directe locale.

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, DECIDE à l'unanimité :

- de maintenir les taux d'impositions en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :
taxe d'habitation résidence secondaire : 11,16%
taxe foncière bâtie (TFB) : 40,00%
taxe foncière non bâtie (TFNB) : 59,00%

6/ CHOIX DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR COMMISSIONS MUNICIPALES ET ORGANISMES EXTERIEURS

Avant les choix de chaque élus, Pascal PELLERIN demande la lecture d'un courrier qui a été rédigé par la liste « Montils Vivre ensemble ». Ce courrier est annexé au procès-verbal en dernière page.

Monsieur Le Maire répond, pour expliquer le refus de la main tendue à la liste Montils Vivre ensemble :

« Mme SOUDAIS, Mr PELLERIN c'est abject cela ne me désolé au plus profond pas que vous ayez refusé, vous avez le droit de ne pas intégrer des commissions, votre équipe a le droit ».

Monsieur Le Maire souligne que depuis 2020, je n'ai pas le choix, c'est moi qui l'ai proposé au sein de ce conseil municipal, de dire les élus n'ont pas la science infuse, les habitants peuvent faire partie des commissions et depuis 2020 les habitants viennent dans les commissions participer à des commissions nous aider à avancer avec de la visibilité. Cela me semble évident qu'un groupe qui a travaillé pendant des mois sur le terrain pour apporter son expertise et sa vision, voilà pourquoi je vous ai tendu la main. Maintenant refuser en utilisant ce type de raison c'est « abjecte » vraiment. Mais je respecte et je vous en remercie.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu la liste des commissions. L'idée de la séance est de définir les différentes commissions pour la commune. Monsieur le Maire définit le rôle des rapporteurs et des membres aux nouveaux conseillers et il précise à nouveau que ces commissions sont ouvertes aux habitants de Montils. Pascal PELLERIN intervient à nouveau pour soulever un problème dans l'intégration des personnes non élues dans les commissions. Pascal PELLERIN demande « Est-ce que vous êtes sûr que dans les commissions municipales on puisse y mettre des personnes qui ne sont pas élues, ou est-ce que vous ne confondez pas avec les comités, ou à un moment donné on peut sur un sujet précis être dans un sujet de réflexion ? » Monsieur le maire « pourquoi c'est un problème aujourd'hui ? ». Pascal PELLERIN « je pose la question, est-ce que légalement, je pose la question Monsieur le Maire, nous avons droit dans un conseil municipal d'intégrer des personnes non élues. On peut inviter des spécialistes, des sachants, je pose la question ». Une vérification sera examinée pour l'avenir.

Monsieur le Maire présente les différentes commissions existantes.

Chaque élu a donné son choix pour intégrer les commissions ci-dessous.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Bâtiments / sécurité	<u>RAPPORTEUR</u> Thierry DEMOULIN – <u>MEMBRES</u> Vincent NEAU, Victor NGUEWOUA, Laurent RULLIER
Voirie / chemins de randonnée	<u>RAPPORTEUR</u> Victor NGUEWOUA – <u>MEMBRES</u> Philippe ROUET, Bruno DELAVAL, Olivier GRENON, Thierry DEMOULIN
Patrimoine / culture / manifestations	<u>RAPPORTEUR</u> Pascal PELLERIN – <u>MEMBRES</u> Sylvie SOUDAIS, Karine SEGUIN, Laurent RULLIER, Stéphanie LAMBESEUR
Affaires scolaires	<u>RAPPORTEUR</u> Vincent NEAU <u>MEMBRES</u> Aurélie SIMONNET, Pascal PELLERIN, Victor NGUEWOUA, Stéphanie LAMBESEUR
Environnement / écologie	<u>RAPPORTEUR</u> Pascal PELLERIN <u>MEMBRES</u> Laurent RULLIER, Victor NGUEWOUA, Aurélie SIMONNET
Communication	<u>RAPPORTEUR</u> Maryse PAYET <u>MEMBRES</u> Victor NGUEWOUA, Aurélie SIMONNET, Audrey RODHES
Gestion locations communales	<u>RAPPORTEUR</u> Maryse PAYET <u>MEMBRES</u> Thierry DEMOULIN, Bruno DELAVAL, Karine SEGUIN
Fleurissement	<u>RAPPORTEUR</u> Maryse PAYET <u>MEMBRES</u> Marine RICHÉ, Audrey RODHES rapporteur dans l'enregistrement
Affaires sociales	<u>RAPPORTEUR</u> Sylvie SOUDAIS <u>MEMBRES</u> Victor NGUEWOUA, Philippe ROUET, Marine RICHÉ
Commissions appel d'offres	<u>RAPPORTEUR</u> Philippe ROUET <u>MEMBRES</u> Vincent NEAU, Thierry DEMOULIN, Pascal PELLERIN, Victor NGUEWOUA
Commissions santé	<u>RAPPORTEUR</u> Victor NGUEWOUA <u>MEMBRES</u> Maryse PAYET, Sylvie SOUDAIS, Vincent NEAU, Philippe ROUET, Aurélie SIMONNET, Marine RICHÉ

COMMISSIONS EXTERIEURES

CNAS	RÉFÉRENT Maryse PAYET SUPPLÉANT Stéphanie LAMBESEUR
SOLURIS	RÉFÉRENT Maryse PAYET SUPPLÉANT Laurent RULLIER
Syndicat De Voirie	RÉFÉRENT Victor NGUEWOUA SUPPLÉANT Thierry DEMOULIN

SDEER	RÉFÉRENT Laurent RULLIER SUPLÉANT Victor NGUEWOUA
DEFENSE SDIS	RÉFÉRENT Victor NGUEWOUA SUPLÉANT Thierry DEMOULIN
POMPES FUNEBRES PFI	RÉFÉRENT Maryse PAYET SUPLÉANT Philippe ROUET
SYNDICAT PAYS SAINTONGE ROMANE	RÉFÉRENT Philippe ROUET SUPLÉANT Bruno DELAVAL
SYNDICAT DE LA SEUGNE	RÉFÉRENT Philippe ROUET SUPLÉANT Vincent NEAU
SYMBAS	RÉFÉRENT Philippe ROUET
SYNDICAT DES EAUX	RÉFÉRENT Thierry DEMOULIN SUPLÉANT Pascal PELLERIN

COMMISSIONS AU SEIN DE L'AGGLOMÉRATION DE SAINTES

ÉDUCATION PETITE ENFANCE	RÉFÉRENT Aurélie SIMONNET SUPLÉANT Victor NGUEWOUA
SOLIDARITÉ, SANTÉ, POLITIQUE DE LA VILLE	RÉFÉRENT Victor NGUEWOUA SUPLÉANT Maryse PAYET
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	RÉFÉRENT Victor NGUEWOUA SUPLÉANT
PLUI AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	RÉFÉRENT Philippe ROUET SUPLÉANT Victor NGUEWOUA
GEMAPI	RÉFÉRENT Philippe ROUET
EAUX PLUVIALES / ASSAINISSEMENT	RÉFÉRENT Victor NGUEWOUA SUPLÉANT Thierry DEMOULIN
TOURISME ATTRACTIVITÉ	RÉFÉRENT Karine SEGUIN SUPLÉANT Stéphanie LAMBESEUR
TRANSPORT ET MOBILITÉ	RÉFÉRENT Victor NGUEWOUA SUPLÉANT Aurélie SIMONNET
RÉGIE DES DÉCHETS	RÉFÉRENT Pascal PELLERIN
FINANCES	RÉFÉRENT Philippe ROUET

Pascal PELLERIN demande la mise en place d'une commission finances, elle sera prévue au sein de la commune.

7/ TOUR DE TABLE

Monsieur Le Maire souhaite organiser une cérémonie pour le 8 mai. Le rassemblement sera prévu pour 11h aux monuments aux morts ou une lecture sera faite avec la dépose d'une gerbe de fleurs.

Thierry DEMOULIN a rencontré des habitants qui ont un problème avec des eaux pluviales qui se déversent devant leur habitation. La commission voirie va se saisir du dossier.

Pour donner suite à un problème concernant un permis de construire dans le secteur de l'ancienne gare de Montils, (il a rencontré à nouveau le montilien concerné) A l'issue de cette nouvelle rencontre, Mr Thierry DEMOULIN et la personne concernée, après un point téléphonique avec la responsable du service urbanisme. il s'avère que le permis de construire qui avait été déposé n'était pas conforme. L'administré n'a pas voulu re déposer un nouveau permis de construire conforme aux demandes administratives, le délai étant de 10 ans pour ré étudier le dépôt initial. Le terme des 10 ans sera atteint en mai 2026. Thierry DEMOULIN se tient à la disposition de la personne concernée s'il a besoin.

Concernant l'organisation de la manifestation des Préludes, Thierry DEMOULIN doit rencontrer M. BLAISE pour organiser une animation en amont du concert.

Vincent NEAU indique que les flyers pour l'animation « Ville à joie » prévue le 12 mai sont arrivés et vont être distribués aux montilien(e)s. A ce jour, 8 exposants seront présents, il soulève l'idée de contacter les associations et d'autres organismes à rejoindre la manifestation.

Il fait un point sur les travaux du bâtiment « COURIVAUD » rue du commerce. La phase de démolition est finie. Il y a un mur porteur qui se trouve au milieu. Il a échangé avec les artisans pour savoir comment le supprimer pour permettre un meilleur agencement futur. Après échanges avec les adjoints, un devis a été signé pour enlever ce mur.

Philippe ROUET a été sollicité pour enlever les pierres dans les marais. Celles d'Auvignac ont été retirées mais il faut que la commission voirie se déplace avant que les autres pierres soient enlevées. Les chemins sont en très mauvais état. Il faut éviter un accident.

Les bords de Seugne sont en très mauvais état et beaucoup d'arbres sont tombés. Il a voulu remettre à jour la randonnée en canoë mais il y a trop d'arbres rendant impossibles la navigation. Il a alerté les propriétaires de l'urgence de nettoyer les bords de rive. Cela va considérablement changer le paysage.

Monsieur Le Maire est allé constater aux Mérignates la dégradation de la route qui a été refaite l'année dernière. Le responsable de l'entreprise concernée était présent. Il a convenu que les travaux seront refaits à leur charge.

Cela a amené Monsieur Le Maire à revoir les prochains devis qui seront demandés pour la voirie. (Il faudra choisir des matériaux de meilleures qualités qui seront sûrement plus chers mais plus durables). Les choix de matériaux de meilleures qualités et plus coûteux seront envisagés, car plus durables.

Pascal PELLERIN fait remarquer que le fossé des terres situé « aux Guédards » est en très mauvais état également. Pascal PELLERIN a rencontré une Montilienne qui lui a demandé la possibilité de prévoir un arrêt de bus route du donjon. Après demande auprès de la région Aquitaine, qui gère les transports scolaires, cela a été refusé car il doit être situé à moins de 500m d'un autre arrêt. Or, l'arrêt à l'école est à 450m. Thierry DEMOULIN soulève l'idée de négocier cela avec les organismes concernés pour 50 m manquant ?

Pascal PELLERIN demande si des poubelles peuvent être installées au square de la forge et au city stade. Et Thierry DEMOULIN demande plus de conteneurs pouvaient être prévus pour la frairie.

Pascal PELLERIN a été interpellé par des habitants, car les procès-verbaux sont affichés tard après les conseils ainsi que les délibérations.

Monsieur Le Maire lui répond qu'avant les élections de 2020, les procès-verbaux étaient affichés avant la validation par les élus lors du conseil. A cette époque, Pascal PELLERIN avait fait relever que ce n'était pas la procédure. Le procès-verbal du dernier conseil doit être validé lors du conseil suivant pour ensuite être affiché. C'est ce qui a été fait.

Pascal PELLERIN demande si les représentants de la liste « Montils Vivre ensemble » peuvent avoir une page dans le montilien pour faire paraître des articles dans le prochain montilien.

Thierry DEMOULIN donne son avis en précisant qu'il n'y a pas de minorité ou de majorité. L'équipe municipale est installée pour travailler ensemble sans distinction de parti.

Pascal PELLERIN relève et précise, qu'ils n'ont pas les mêmes idées. Ils sont au conseil à l'issue de élections pour les défendre les idées et points de vue d'une partie des habitants. Il n'est pas responsable des nouveaux modes de fonctionnement ; des droits sont donc accordés aux sièges d'opposition, comme l'accès à une page dans le journal municipal, et ils souhaitent faire respecter ces droits. Mais qu'ils voteront pour les projets pour lesquels ils seront d'accord.

Marine RICHE précise que le journal « le Montilien » est édité pour présenter les projets réalisés et les manifestations mises en place par les associations ou la commune. Elle ne souhaite pas voir le journal de la commune se transformer en journal politique. Pascal PELLERIN informe qu'il n'est pas question de cela, juste une page d'accès d'informations. Monsieur Le Maire précise qu'il ne laissera pas le Montilien devenir un journal politique.

Sylvie SOUDAIS a été interpellée pour la boulangerie et les commerces de la commune qui subissent la hausse des prix de l'électricité ce qui représente une très grosse charge dans leur budget, au risque de les mettre en danger. Sylvie SOUDAIS soulève la question de la redistribution de l'électricité des panneaux photovoltaïques comme annoncé auparavant par Monsieur le Maire.

Monsieur Le Maire a fait un point avec l'entreprise Atlantic Solaire qui a installé les panneaux solaires. L'objectif est de pouvoir à court terme raccorder les commerces sur cette autoconsommation. Le projet est en cours d'étude.

Sylvie SOUDAIS informe qu'un automobiliste a voulu se charger à la borne électrique mais elle ne fonctionne pas.

Monsieur Le Maire est surpris, car pour utiliser une borne il faut réserver un emplacement et du fait qu'elle est indisponible, elle n'apparaît pas sur les sites de recharge.

Une étude est en cours auprès de l'agglomération de Saintes pour trouver une entreprise qui reprendrait le suivi et l'entretien des bornes installées dans plusieurs communes.

Levée de séance à 22h05

Courcier m^e A

DECLARATION DE M. PELLERIN Pascal Elu de la liste « Montils, Vivre ensemble »

Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les conseillers municipaux,

Une nouvelle mandature s'ouvre. Elle est le résultat du choix des habitants de notre commune, nous respectons pleinement ce choix démocratique.

Mais une élection ne donne jamais tous les pouvoirs, elle donne surtout une responsabilité : celle de gouverner pour tous les habitants, y compris pour celles et ceux qui n'ont pas voté pour la majorité.

Nous siégerons dans ce conseil municipal avec détermination, exigence et indépendance. Notre rôle sera clair : défendre l'intérêt général, poser les questions nécessaires et proposer des orientations lorsque nous penserons qu'elles peuvent améliorer la vie de notre commune.

Nous ne pratiquerons pas l'opposition systématique, mais nous ne pratiquerons pas non plus le silence.

L'opposition n'est pas un obstacle, elle est une garantie de débat, de transparence et d'équilibre dans la gestion municipale. Donc nous serons une opposition constructive mais vigilante.

Vigilante sur la gestion des finances publiques, vigilante sur la transparence des décisions, vigilante sur la place donnée aux Montiliens dans les choix qui concernent leur quotidien. Car derrière le débats de ce conseil il y a des réalités concrètes :

- l'avenir de notre école,
- Le devenir de notre patrimoine,
- L'accès aux soins et services
- La qualité de vie dans notre commune
- La vitalité associative, culturelle et sportive
- L'attention portée à nos aînés et notre jeunesse

Sur ces sujets essentiels, nous jugerons les décisions non pas aux intentions mais aux résultats.

Les Montiliens et Montiliennes attendent des élus qu'ils soient à la hauteur des responsabilités qu'ils ont reçues. Ils attendent du sérieux, de l'écoute et non du par être.

C'est dans cet esprit que nous exercerons notre mandat.
Libre dans nos paroles,
Responsables dans nos votes,
Et toujours fidèles aux habitants qui nous ont fait confiance.

Nous serons présents, actifs, et engagés pour notre commune.
Je vous remercie.

Montils le 14 avril 2026

Courrier n° 2

Montils, le 31 mars 2026

Monsieur le Maire,

Nous avons bien reçu votre proposition d'intégrer l'ensemble des membres de notre liste, élus ou non, au sein des commissions municipales.

Si nous prenons acte de cette ouverture, nous tenons néanmoins à vous informer que nous la déclinons pour plusieurs raisons :

- D'une part, le suffrage universel a désigné des élus pour siéger au Conseil municipal et représenter les habitants. Associer des personnes non élues au fonctionnement des instances institutionnelles nous paraît de nature à brouiller la lisibilité démocratique et à entretenir une confusion des rôles que nous ne jugeons ni souhaitable ni saine.

Notre liste entend assumer pleinement et loyalement le rôle qui lui a été confié par les électeurs. Ce rôle de contre-pouvoir suppose une clarté absolue dans les responsabilités et les positions de chacun.

A ce titre, seuls nos élus participeront aux instances officielles afin d'y porter notre parole et nos convictions conformément au mandat qui nous a été confié.

Les membres non élus de notre liste poursuivront, quant à eux, leur engagement sur le terrain, au contact direct des citoyens, y compris dans le milieu associatif où ils sont fortement impliqués, mais en dehors de toute structure rattachée à votre majorité municipale.

- Et d'autre part et pas des moindres, le collectif "Montils Vivre Ensemble " ne partage pas les valeurs clairement affichées par votre équipe. La campagne électorale fut effectivement rude et intense, mais elle a permis de révéler certaines attitudes que nous jugeons inacceptables.

En effet, deux de nos colistiers ont subi de la part de certains membres de votre équipe, des agressions verbales et autres intimidations en vue de déstabiliser les dites personnes.

De plus, la propagande communiquée dans le dernier bulletin municipal "Le Montiliens" n'a absolument pas respecté la réserve électorale.

Enfin, lors de votre réunion électorale publique, Monsieur le Maire, vous n'avez respecté ni l'éthique, ni le code déontologique inscrit dans le code de la santé publique, vis-à-vis d'un de vos adjoints et en bafouant sa vie privée.

De tels comportements irrespectueux ne peuvent être cautionnés par les membres de notre équipe et ne permettent pas de nous projeter dans une quelconque collaboration.

Nous ne recherchons ni une intégration symbolique ni une participation de façade à votre gestion, mais le respect strict des équilibres politiques issus des urnes. Vous pourrez compter sur notre vigilance constante, notre indépendance totale et notre attachement exigeant au bon fonctionnement démocratique de la commune.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.

Pour l'ensemble du collectif "Montils Vivre Ensemble"
Sylvain Teulon, responsable de la communication.